

Notice

Prévoyance TPE



GARANTIES PRÉVOYANCE TPE

Un régime facile à mettre en place

ÉTAPE 1

JUSQU'À
4 ANNÉES
DE SALAIRE
VERSÉES AU
CONJOINT

CHOIX DES GARANTIES DÉCÈS INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE (IAD)

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
CAPITAL DÉCÈS / IAD - INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE ⁽¹⁾				
Célibataire - veuf - divorcé	100 %	150 %	200 %	300 %
Marié - pacsé - ou avec concubin notoire et désigné comme bénéficiaire	125 %	200 %	300 %	400 %
Majoration par personne à charge	+25 %	+50 %	+50 %	+50 %
Au moment du décès, les bénéficiaires peuvent choisir un capital décès minoré assorti d'une rente éducation	100 % + rente 5 %	150 % + rente 7 %	200 % + rente 10 %	300 % + rente 12 %
Décès / IAD accidentel	Doublement du capital décès souscrit			
Double effet : décès du conjoint postérieur à celui du salarié	Doublement du capital décès souscrit			

(1) Garantie exprimée en % du salaire annuel brut limité à l'assiette de cotisation choisie.

ÉTAPE 2

AVEC
L'OPTION
FRANCHISE RÉDUITE,
VOS SALARIÉS SONT
INDEMNISÉS DÈS LE
4^e JOUR
D'ARRÊT ⁽²⁾

CHOIX DES GARANTIES DÉCÈS INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE (IAD)

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
INCAPACITÉ - INVALIDITÉ PERMANENTE				
Indemnités journalières ⁽³⁾	80 %	80 %	90 %	90 %
Franchise en nombre de jours continus	90 jours	30 jours	90 jours	30 jours
OPTION franchise réduite	3 jours en cas d'hospitalisation ou accident			
INVALIDITÉ PERMANENTE				
Rente d'invalidité permanente totale ⁽³⁾	80 %	80 %	90 %	90 %
Rente d'invalidité permanente partielle ⁽³⁾				
● Pour les cadres définis par l'entreprise	48 %	48 %	54 %	54 %
● Pour les non cadres définis par l'entreprise ou l'ensemble du personnel	40 %	40 %	45 %	45 %

(2) Hors maladie.

(3) Garantie exprimée en % du salaire annuel brut, sous déduction des prestations versées par la Sécurité sociale.

ÉTAPE 3

VOS SALARIÉS CHOISSENT LEURS BÉNÉFICIAIRES

Chaque salarié peut désigner librement les bénéficiaires du capital décès. Ces derniers pourront choisir en cas de décès le type d'indemnisation : soit intégralement sous forme de capital, soit sous forme de capital réduit complété d'une rente éducation.

UNE OFFRE QUI S'ADAPTE AUX NOUVELLES FORMES D'HOSPITALISATION

Les **+** APRIL

Si vous choisissez une franchise réduite (3 jours en cas d'accident ou d'hospitalisation), votre contrat intervient dès le 4^e jour même si votre salarié est hospitalisé en ambulatoire ou à domicile.

Un contrat simple et facile à vivre

LES + APRIL

- Des **conseillers experts à votre disposition** et à celle de vos salariés : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- Le **traitement de vos demandes prioritaires en 48h**

POUR VOTRE ENTREPRISE

- **L'accompagnement de votre entreprise** au regard des évolutions réglementaires
- **Un espace en ligne dédié pour :**
 - Stocker et archiver vos documents et ceux de vos salariés de manière sécurisée
 - Gérer vos entrées et sorties de personnel
 - Accéder à toutes les informations réglementaires et aux dernières actualités

POUR VOS SALARIÉS

- **Un espace en ligne dédié** pour accéder à l'ensemble de leurs documents d'affiliation
- **Soutiens de l'Association des Assurés APRIL**

Toute entreprise adhérant à ce contrat collectif souscrit par l'Association des Assurés APRIL devient membre de l'Association. Les salariés de l'entreprise adhérente accèdent ainsi, au-delà des garanties d'assurance, au soutien de l'Association.

- **Soutien Juridique**, une équipe de juristes spécialisés apporte des réponses dans tous les domaines du droit, accompagne les démarches administratives (santé, retraite, décès...) et aide à résoudre les litiges (santé et immobilier).
- **Soutien Hospitalisation**
 - Dès 3 jours d'hospitalisation : aide-ménagère, garde d'enfants, garde des animaux de compagnie.
 - Dès le 1^{er} jour d'hospitalisation, en cas de chimiothérapie ou radiothérapie : aide-ménagère.
- **Soutien Frais de santé, Soutien Psychologique et Soutien Aidants**
Sous certaines conditions de ressources, l'Association prend en charge tout ou partie des frais de santé onéreux ou quelques séances avec un psychologue ; **afin de permettre une période de répit à un aidant, contribution pour un séjour ponctuel du proche aidé.**

Toutes les informations et conditions d'accès sur
www.association-assures-april.fr

 APRIL Santé Prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03 - pro.april.fr

S.A.S.U. au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609
(www.orias.fr) - Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.
Contrat conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par QUATREM.
QUATREM est une entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 510 426 261 euros, dont le siège social est situé 21 rue Laffitte - 75009 Paris, RCS Paris 412 367 724, Société du groupe Malakoff HUMANIS, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 61 rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 09.

 **april**

L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

APRIL, l'assurance en plus facile

APRIL est le leader du courtage grossiste en France avec un réseau de 15 000 courtiers partenaires. Les 2 300 collaborateurs d'APRIL ont l'ambition de proposer à leurs clients et partenaires - particuliers, professionnels et entreprises - une expérience remarquable alliant le meilleur de l'humain et de la technologie, en santé et prévoyance des particuliers, professionnels et TPE, en assurance des emprunteurs, en santé internationale et en dommages de niches. A l'horizon 2023, APRIL ambitionne de devenir un acteur digital, omnicanal et agile, champion de l'expérience client et leader sur ses marchés.

Le groupe APRIL opère dans 16 pays et a enregistré en 2020 un chiffre d'affaires de 516M€.

Contactez
votre assureur-conseil :

 APRIL Santé Prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03 - pro.april.fr

S.A.S.U. au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609
(www.orias.fr) - Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.
Contrat conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par QUATREM.
QUATREM est une entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au
capital de 510 426 261 euros, dont le siège social est situé 21 rue Laffitte - 75009 Paris,
RCS Paris 412 367 724, Société du groupe Malakoff HUMANIS, soumise au contrôle de
l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 61 rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 09.



L'ASSURANCE EN PLUS FACILE